



Cher adhérent, chère adhérente,

Vous trouverez ci-joint les documents relatifs à votre réinscription au club. Veuillez noter que votre réinscription n'est pas automatique et doit être validée par le bureau.

Vous avez 2 options pour vous réinscrire :

OPTION 1 : VIA L'ESPACE ADHÉRENT FFTA (FORTEMENT RECOMMANDÉE)

Réinscription via **votre espace adhérent de la FFTA [ici](#)**.

Cette réinscription est incompatible avec les paiements autres que CB.

Vous aurez la possibilité de mettre à jour vos informations personnelles (numéro de téléphone, email, adresse postale, etc). Pensez à les vérifier, ce sont celles que le club utilise pour vous contacter.

Si vous bénéficiez du tarif réduit, **prévenez-nous par mail à contact@arcclubissy.fr** pour que nous ajustions le tarif avant que vous payiez (ne payer que lorsque le bon tarif s'affiche).

Pour payer, merci d'attendre l'email de confirmation de la FFTA, vous pourrez payer directement sur votre espace adhérent.

OPTION 2 : DOSSIER PAPIER



Attention : merci de ne déposer votre dossier papier COMPLET ET AGRAFE qu'après avoir effectué votre paiement.

Le dossier comprend :

- Le formulaire de création/renouvellement de licence (2 pages)
- La feuille "Licence" avec **la licence choisie entourée et les cases cochées** (2 pages)
- La charte de l'adhérent, **lue et signée**
- Pour les mineur·e·s : **l'autorisation parentale signée**
- Le paiement (voir modalités ci-dessous) :
 1. En ligne : via arcclubissy.fr/payer-mon-adhesion (lien via le QR code en bas)
(Incompatible avec les paiements autres que CB)
 - Indiquez toujours le nom de l'adhérent dans les coordonnées !
 2. Par chèque(s) à l'ordre de ACSIM
 - Paiement en 3 fois possible (3 chèques, avec **dates d'encaissement au verso**)
 - **Dernier encaissement au plus tard le 15 décembre**
 - Les chèques ANCV, Pass'Sport et Pass+, LABAZ sont acceptés
- Facultatif : un RIB, uniquement pour les archers en compétition (sauf s'il a déjà été fourni)



Quand pouvez-vous déposer votre dossier ?

- Tous les jours, au club house, dans la boîte aux lettres du bureau

Une fois votre dossier traité, vous recevrez la licence par email. Il sera aussi possible de la télécharger dans votre espace licencié sur www.fft.fr

Nous vous remercions et vous souhaitons une année sportive pleine de réussite.

Le bureau





Licence

Feuillet 1/4 – à rendre

Nom : _____ Prénom : _____



Entourez votre formule :

	Tarif normal*	Tarif réduit**
Adultes pratique en compétition	189,50 €	174,50 €
Adultes pratique en club (sans compétition)	177,00 €	162,00 €
Jeunes de U13 à U21	164,00 €	149,00 €
Jeunes U11	141,00 €	126,00 €
Convention UNSS/FFSU/FFSA	130,00 €	115,00 €
Part 2e club	110,00 €	NA

* inclut la part fédérale (dont assurance invalidité/accident), la part régionale IDF et la part départementale 92

** correspond au tarif famille, chômeur, retraité. Le tarif étudiant est compris dans la licence FFSU.

Moyen(s) de paiement (préciser le montant par moyen de paiement) :

- | | |
|---|--------------------------------------|
| ☐ CB : | ☐ HelloAsso : |
| ☐ Espèces : | ☐ Chèques : |
| ☐ Chèques Vacances : | ☐ Labaz : |
| ☐ Pass Sport : | ☐ Pass + : |
| ☐ Autre : | |

Nom du payeur (si différent de l'adhérent·e) :

J'ai besoin d'une facture : ☐ OUI ☐ NON

Si oui, la facture est à établir au nom : _____

La facture sera dans la bannette sur la vitre du bureau la semaine suivant la réinscription



Informations complémentaires

Badge : Je dispose d'un badge ☐ Je ne dispose pas de badge ☐

(Hors Ecole de Tir - Cette information nous permet de réactualiser votre badge).

J'ai le niveau "Flèche bleue" et mon matériel, je souhaite un badge : ☐ OUI ☐ NON

(Le badge est délivré contre une caution de 15€ en espèces ou chèque).

Commentaire(s) de l'adhérent·e :

Droit à l'image :

Sauf mention contraire, j'accorde à l'ACSIM la permission de publier, sur tous les supports de communication utilisés, toute photographie ou image de moi, ou de mon enfant, dans le cadre des activités du club

Signature :



CHARTRE DE L'ADHÉRENT·E

Cette Charte reprend les principales règles de sécurité, de fonctionnement et de vivre ensemble de notre association.

Au club ou en compétition, votre comportement doit rester courtois et respectueux des personnes et des biens.

Sécurité

- Respectez les consignes de sécurité et règles d'utilisation des pas de tir qui sont affichées sur les pas de tir.
- Pratiquez, en toute sécurité, à une distance qui correspond à votre niveau.
- Par mesure de sécurité, il est interdit d'armer vers le haut.
- L'usage du pas de tir à 70m est réservé aux archer·e·s confirmé·e·s.
- L'usage d'un casque audio ou d'écouteurs est interdit sur le pas de tir.
- L'accès au pas de tir via badge est réservé aux personnes majeures, ayant obtenu la flèche bleue et possédant ou louant leur propre matériel. Les mineur·e·s doivent pratiquer en présence d'un adulte.
- Si vous souhaitez inviter un·e archer·e extérieur·e, veuillez avertir préalablement le comité directeur (Président·e, Trésorier·e, Secrétaire) de l'association par mail à contact@arcclubissy.fr

Fonctionnement

- Le club est ouvert de 8h30 à 22h00 tous les jours sauf le dimanche de 8h30 à 20h00. Le club est fermé le 25 décembre, le 1er janvier et le 1er mai.
- Rangez vos blasons après utilisation et balayez les pas de tir.
- Veillez à éteindre les lumières et chauffages en quittant les pas de tir et le club.
- Pensez à fermer et verrouiller la porte arrière si vous êtes le·la dernier·ère à quitter les installations.
- Les inscriptions en concours se font via l'espace adhérent du site du club.
- Les modalités de prise en charge et de remboursement sont précisées sur le site.
- La tenue du club est obligatoire pour toutes les manifestations prises en charge financièrement par le club, conformément au règlement intérieur. La tenue blanche autorisée par la FFTA est tolérée.

Vivre Ensemble

- N'hésitez pas à participer à la vie du club : séances de rangement, Coupe des Miss, activités internes, ...
- Laissez les locaux propres, nettoyez et rangez la vaisselle utilisée, marquez vos articles dans le réfrigérateur.
- Il est interdit de fumer dans l'enceinte du club.
- Les animaux ne sont pas autorisés sur les installations sportives mises à disposition par la ville.
- La consommation d'alcool n'est autorisée que lors de manifestations officielles et festives ou sur accord du bureau.
- La politesse et la courtoisie sont exigées envers l'ensemble des personnes présentes.

Merci !

Signature :



Autorisation parentale pour mineur

Je soussigné·e : _____ (parent / tuteur)
demeurant : _____
autorise mon enfant : _____
à pratiquer le tir à l'arc au sein de l'Arc club d'Issy-les-Moulineaux (ACSIM).

Autorisation en cas d'accident :

J'autorise le club à prendre toute disposition en cas d'accident et d'hospitalisation éventuelle.

Séances :

A la fin des cours "jeunes", mon enfant est autorisé à quitter seul le club.

Sorties :

Je note que mon accord sera sollicité pour les déplacements et sorties qui pourraient être proposés à mon enfant par le club.

Le : ____ / ____ / ____

A : _____

Signature (parent / tuteur)



Modalités de remboursement



Ne pas inclure cette feuille dans votre dossier



Afin d'accélérer et de faciliter les nombreux remboursements effectués par notre Trésorier·e, nous demandons aux personnes qui le souhaitent d'accompagner le dossier d'inscription d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Dans le but d'établir une comptabilité rigoureuse, quelques règles simples doivent être observées. Le bureau vous remercie de bien vouloir en prendre connaissance et de veiller à les respecter :

- Toute demande de remboursement doit être accompagnée du formulaire de remboursement (modèle joint et disponible au club house et sur l'intranet du club). Il ne sera pas effectué de remboursement sans le formulaire. Les demandes peuvent également être faites en ligne sur notre site.
- Les demandes de remboursement doivent être accompagnées des justificatifs correspondant aux dépenses effectuées.
- Les remboursements sont effectués par virement : merci de fournir un RIB.
- En dehors des dépenses validées par défaut par le bureau (remboursement de compétition, déplacement en Championnat de France), les adhérent·e·s doivent préalablement demander et obtenir l'accord du bureau de l'ACSIM pour le remboursement de dépenses spécifiques (participation financière aux stages, achat de matériel_)
- Les règles de remboursement sont consultables sur le site internet du club.

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

En vous remerciant de votre compréhension,

Le bureau